

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 005-250500600-20211214-2021_53-DE

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 14 décembre 2021
Délibération n° : 2021 53
Date de convocation : 07 décembre 2021

Objet : **Schéma des activités de pleine nature du Guillestrois et du Queyras**

Par la suite d'une convocation en date du 07 décembre 2021, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la salle des fêtes d'Arvieux, le 14 décembre 2021 à 17 heures, sous la présidence de Christian BLANC, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28), aux statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras et au règlement intérieur des élus du Parc.

Président : Christian BLANC

Secrétaire de séance : Annie COLOMBIER

Région : Chantal EYMÉOUD, Conseillère régionale, excusée ; Agnès ROSSI, Conseillère régionale, excusée

Département : Valérie GARCIN-EYMÉOUD, Conseillère départementale, excusée ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, excusé

Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras : Charles LACROIX, Conseiller communautaire, présent (1 voix) ; Dominique MOULIN, Président de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, présent (1 voix)

Communes :

- **Abriès-Ristolas** – Nicolas CRUNCHANT, Maire, présent (1 voix) ; Marie-Hélène FAROUZE, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Aiguilles** – Ernest CHARLET, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Sylvain DAO-LENA, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Arvieux** – Christian BLANC, Maire, présent (1 voix) ; Annie COLOMBIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Ceillac** -Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Conseillère municipale, excusée, pouvoir à Amélie FOURNIER (1 voix) ; Amélie FOURNIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** – Anne LABIAU, Conseillère municipale, excusée, pouvoir à Christian BLANC (1 voix) ; Nicole TERRASSE, Conseillère municipale, excusée
- **Eygliers** – Jacques ROUX, Conseiller municipal, en visioconférence, pouvoir à Sylvain DAO-LENA (1 voix)
- **Guillestre** – Lucie FEUTRIER, Adjointe au Maire, excusée, pouvoir à Amélie FOURNIER (1 voix)
- **Molines-en-Queyras** – Gilbert BONNIN, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Mathieu GICQUEL, Conseiller municipal, absent
- **Saint-Véran** - Mathieu ANTOINE, Maire, présent (1 voix) ; Sébastien PINZETTA, Adjoint au Maire, excusé, pouvoir à Mathieu ANTOINE (1 voix)
- **Vars** – Éric COLLOMBON, Conseiller municipal, absent

Vu :

- La Charte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur par le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 et prorogée par le décret n°2018_212 du 28 mars 2018 jusqu'au 18 avril 2024, et notamment son article 10 traitant de l'écotourisme ;
- Le schéma écotouristique du Parc naturel régional du Queyras 2016-2021 et notamment son action 7 « Favoriser la découverte du territoire au travers de la mise en réseau des sites et des activités de pleine nature »
- Le « Guide méthodologique pour une mise en œuvre partagée du schéma d'aménagement et de gestion durables des espaces, sites et itinéraires de sports de nature dans les Hautes Alpes » entériné en octobre 2014 par le Département des Hautes Alpes ;

Considérant :

- Les attendus du Conseil national de protection de la nature concernant une stratégie du Parc naturel régional du Queyras en matière d'activités de pleine nature ;

- La réflexion initiée dans le cadre du schéma des activités de pleine nature du Guillestrois-Queyras autour de la sensibilisation des pratiquants aux multiples usages dont la montagne est le support : un habitat pour la faune et la flore, un lieu de pratiques sportives variées, un espace agricole et de chasse ;

Le Comité syndical, réuni le 14 décembre 2021, après en avoir délibéré et voté par, décide :

Nombre de membres en exercice :	23	Nombre de suffrages exprimés :	16
Nombre de suffrages :	37	Votes Contre :	00
Nombre de membres présents :	11	Pour :	16
Nombre de membres représentés :	05	Abstentions :	00

D'approuver le schéma d'organisation concertée des activités de pleine nature du Guillestrois Queyras du Parc naturel régional du Queyras,

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

ID : 005-250500600-20211214-2021_53-DE

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 14 décembre 2021
Délibération n° : 2021_53
Date de convocation : 07 décembre 2021

Objet : **Schéma des activités de pleine nature
du Guillestrois et du Queyras**

De déployer les moyens humains et financiers nécessaires à sa mise en œuvre,

D'autoriser le Président et la Directrice à prendre les dispositions nécessaires pour mettre au point et conduire à bonne fin cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme

**Le Président
Christian BLANC**

